



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

REUNION CONJOINTE

**Réunion conjointe de la
quatre-vingt-quinzième session du Comité du Programme
et de la
cent treizième session du Comité financier**

Rome, 10 mai 2006

**COOPÉRATION DE LA FAO AVEC LES ENTITÉS DU
SYSTÈME DES NATIONS UNIES**

I. Introduction

A. COOPÉRATION DES NATIONS UNIES – UN MOYEN DE REDUIRE LA FRAGMENTATION ET D'OBTENIR DES RÉSULTATS

1. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de nombreuses institutions spécialisées, plusieurs autres entités du système des Nations Unies ont été mises en place. Certaines de ces entités, créées à l'origine avec des rôles de financement et de coordination, ont progressivement évolué vers des rôles d'exécution, modifiant ainsi la répartition des tâches. Cette tendance a très souvent contribué à des doubles emplois, à la fragmentation et aux coûts de transaction élevés qui en découlent pour l'aide fournie par le système des Nations Unies, situations qui doivent être traitées compte tenu des changements du cadre dans lequel s'inscrit la coopération pour le développement, de la structure de l'aide et de la globalisation accrue. La coopération, la coordination et la cohérence entre les différentes entités de la famille de l'ONU continueront vraisemblablement à être un facteur fondamental des initiatives de réforme dans l'ensemble du système des Nations Unies.

2. La FAO a souligné que la réalisation d'objectifs de développement aussi complexes que les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adaptés aux contextes nationaux et inclus dans des plans de développement nationaux, nécessite un soutien pluridisciplinaire faisant intervenir des capacités disséminées dans différentes institutions nationales et internationales. De même, nombre des menaces et des défis ayant un rapport avec les compétences de la FAO, ainsi que les biens collectifs requis pour y répondre, se situent invariablement au-delà du mandat ou des capacités d'une seule organisation internationale et nécessitent une mise en commun accrue des connaissances et des ressources. Une coopération plus étroite de la FAO avec les principales entités des Nations Unies est donc liée à ses aspirations à une utilisation plus efficace de ses capacités pour une action axée sur les résultats.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

3. Le présent document d'information fait un examen sélectif plus qu'exhaustif de la coopération de la FAO avec d'autres entités du système de Nations Unies. Il ne traite pas dans le détail la coopération élargie qui s'est instaurée avec le PAM et le FIDA et qui est analysée dans la publication annuelle « Travailler ensemble » (décembre 2005) mais utilise des exemples de coopération avec les autres organisations ayant leur siège à Rome afin d'illustrer les tendances de la coopération. Il cherche à compléter d'autres documents soumis aux Comités, à savoir l'Évaluation de la Stratégie intersectorielle de partenariats et d'alliances.

B. COOPÉRATION AU NIVEAU DU SIEGE

(1) ACTIVITÉS CONJOINTES, PROGRAMMES COMMUNS, SECRÉTARIATS CONJOINTS ET DIVISIONS MIXTES: SOUTIEN PLUS EFFICACE AUX OBJECTIFS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX

4. Afin de renforcer l'impact et l'efficacité de leur soutien aux États membres dans la réalisation des objectifs internationaux et nationaux, la FAO et les partenaires du système des Nations Unies ont décidé de mettre en commun leurs capacités dans le cadre de mécanismes de coopération conjoints dans des domaines d'intérêt commun. Les activités communes réalisées dans le cadre de ces mécanismes peuvent être mondiales et/ou locales mais les accords habilitant sont négociés et conclus au niveau des sièges. La multiplication des modalités en cours couronnées de succès (par exemple, le Secrétariat et le Programme mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius ou la Division mixte FAO/AIEA) incite à rechercher en commun des approches et des arrangements de coopération plus novateurs (comme, par exemple, lettres d'intention, déclarations de principe ou cadres d'action communs sur la coopération et déclarations communes relatives à la coopération). Les circonstances et l'obtention de résultats concrets déterminent le type d'arrangements utilisés.

5. Les compétences de base de la FAO dans les domaines de la sécurité alimentaire (y compris la nutrition et la sécurité sanitaire des aliments) et de l'agriculture sont directement utiles pour atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le développement qui est de réduire de moitié la pauvreté et la faim d'ici l'année 2015. Les liens étroits qui existent entre la nutrition et la santé, reconnus par l'OMS et le groupe de travail spécial contre la faim du Projet du Millénaire auquel la FAO a participé activement, font que ces compétences sont également importantes pour réaliser d'autres OMD ayant trait à la mortalité infantile, à la santé maternelle, au VIH/SIDA et à d'autres maladies. Le renforcement de la coopération de la FAO avec l'OMS, le PAM et l'UNICEF n'est donc pas étonnant.

6. Outre la coopération étroite et mieux connue avec l'OMS dans le cadre du Codex Alimentarius, la FAO publie conjointement avec l'OMS un manuel sur les soins et le soutien nutritionnels à l'usage des personnes vivant avec le VIH/SIDA, « Vivre au mieux avec le VIH/SIDA », et un cours de formation complémentaire destiné aux dispensateurs de soins de santé primaire. Une approche de programme conjoint visant à traiter les besoins immédiats et à long terme des orphelins du VIH/SIDA et d'autres enfants vulnérables est également élaborée par les sièges de la FAO, de l'UNICEF et du PAM pour être appliquée sur le terrain (voir ci-après dans Coopération au niveau du terrain). Des activités visant à éliminer les carences en oligoéléments sont également menées en collaboration avec différents partenaires de l'Organisation des Nations Unies, dont l'OMS, l'UNICEF et le PAM, dans le cadre de la Coalition Wakefield, un accord officieux de coopération qui bénéficie du soutien actif du secteur privé et des ONG pour l'élimination des carences en oligoéléments. Par ailleurs, une activité réalisée avec l'OMS et d'autres partenaires de l'Organisation des Nations Unies (PAM, UNESCO, UNICEF, Banque mondiale, OPS) est axée sur l'élaboration d'une initiative mondiale visant à promouvoir des environnements scolaires « favorables à la nutrition ». La FAO, l'ONUSIDA, le PAM, l'UNICEF, le PNUD et d'autres organisations associent leurs capacités pluridisciplinaires pour affronter la « Triple menace » que constitue la combinaison mortelle du VIH/SIDA, de l'insécurité alimentaire et de la réduction des capacités des gouvernements en Afrique australe.

7. L'OMS et la FAO ont formé un partenariat novateur dont l'objectif est d'augmenter les rations alimentaires de fruits et de légumes afin de prévenir les principales maladies non transmissibles comme les maladies cardiovasculaires, les diabètes et certains cancers, mais aussi de rechercher des solutions permettant d'améliorer la production et la commercialisation pour créer des emplois et renforcer les moyens de subsistance des familles démunies dans les pays en développement. Parmi les progrès accomplis concernant cette initiative, on peut citer l'élaboration d'un cadre d'action qui couvre l'ensemble de la filière production-consommation, y compris la formation sur la formulation de plans d'action nationaux. Huit pays lusophones devraient lancer des initiatives nationales dans les 12 prochains mois.

8. La majorité des populations démunies et en situation d'insécurité alimentaire dans le monde vivent dans des zones rurales et la création d'emplois productifs et décents est fondamentale pour leur permettre d'échapper à la pauvreté et leur donner les moyens de produire et d'acheter les aliments nutritifs appropriés. Compte tenu des capacités complémentaires de l'OIT et de la FAO, un nouveau programme conjoint est élaboré à l'appui de la conception et de la mise en application par les États membres de politiques, de stratégies et de programmes d'emploi rural efficaces. Ce nouveau programme devrait produire une valeur ajoutée considérable en capitalisant sur les synergies créées par les compétences spécialisées et complémentaires des deux organisations, tout en traitant des nouveaux domaines qui présentent aujourd'hui des lacunes au niveau des programmes normatifs ou des programmes de terrain. Dans le contexte de l'emploi rural, la coopération avec le FIDA et l'Organisation mondiale du tourisme est également à l'étude dans le secteur de l'écotourisme et de l'agrotourisme – une solution qui peut être intéressante pour l'emploi hors exploitation.

9. L'urbanisation croissante dans les pays en développement a conduit la FAO et le CNUEH à étudier les liaisons entre zones rurales et zones urbaines. Les deux organisations préparent actuellement un mémorandum d'accord visant à renforcer la coordination et la collaboration, y compris avec d'autres parties prenantes concernées, afin de s'attaquer plus efficacement aux contraintes physiques relatives aux infrastructures qui ont une incidence sur les liaisons entre les zones urbaines et les zones rurales et d'améliorer la sécurité d'occupation pour les populations les plus défavorisées des zones urbaines et rurales, en particulier les femmes. L'insuffisance des infrastructures physiques entre les zones urbaines et les zones rurales est un obstacle majeur au développement du secteur agricole et à l'approvisionnement des zones urbaines en produits vivriers et autres produits agricoles. Le manque d'infrastructure accroît aussi les coûts et réduit l'accès aux intrants et aux marchés dans les zones rurales et constitue donc un obstacle crucial à la lutte contre la pauvreté. Le manque de sécurité d'occupation dans les zones urbaines et rurales compromet l'investissement et la prestation de services sociaux et, en ce sens, constitue un autre obstacle important à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire dans les zones rurales et urbaines.

10. En réponse aux appels internationaux en faveur d'une plus grande intégration des droits de l'homme dans les programmes de travail de l'Organisation des Nations Unies, la FAO a coopéré avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à l'élaboration des « Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ». La FAO s'est appuyée sur son rôle d'organisateur pour faciliter un accord international sur ces directives. Dans cette entreprise, la coopération étroite avec le HCDH, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation a été mise en œuvre dans le cadre d'un mémorandum d'accord signé entre la FAO et le HCDH. La FAO a désigné un responsable pour les droits de l'homme auprès de l'unité spéciale chargée des directives pour le droit à l'alimentation, qui a été détaché à titre gracieux au HCDH pour une période de 25 mois afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en application initiale des Directives volontaires. Cet arrangement a permis d'établir une coopération étroite entre la FAO et les organes qui s'occupent des droits de l'homme à Genève tout au long de l'élaboration des directives volontaires.

11. L'OMD n° 7 relatif à l'environnement durable est étroitement lié aux compétences de base de la FAO dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles (voir ci-après, paragraphe 2.2.2 Océans, forêts, énergie). Un programme conjoint FAO-PNUE sur la gestion durable des substances chimiques a facilité la formulation et la négociation de la convention de Rotterdam. Une étroite coopération se poursuit pour faciliter la mise en application de la Convention, la FAO et le PNUE assurant le Secrétariat conjoint de la Convention. Une division claire des tâches a été fixée dans le cadre du programme conjoint (le PNUE s'occupant des substances chimiques industrielles et la FAO des pesticides), ce qui a permis de réduire les doubles emplois et d'unir les capacités complémentaires pour un soutien plus efficace. La FAO a aussi coopéré avec le PNUE (et l'UICN) sur ECOLEX, un service d'information sur le droit de l'environnement, y compris des informations sur les traités, le droit international non contraignant, la législation nationale, ainsi que la documentation juridique et administrative.

12. Le partage des connaissances a été et continue d'être un domaine fécond en matière de coopération avec les autres entités du système des Nations Unies. Le portail international sur la sécurité sanitaire des aliments, la santé des animaux et des plantes, créé en 2004 par la FAO en étroite collaboration avec l'OMS, OIE et l'OMC offre un point d'accès unique pour les informations officielles sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que sur les évaluations scientifiques des risques apparentées aux niveaux national et international. La FAO participe aussi au Comité de donateurs pour le développement de l'entreprise, une initiative de la Banque mondiale, qui comprend maintenant la plupart des grands organismes de donateurs et plusieurs organisations du système des Nations Unies, dont la FAO, le FIDA, la CNUCED, l'OIT et l'ONUDI. Le Comité encourage l'échange de connaissances entre les organisations sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques pour le développement des petites entreprises. La FAO et l'ONUDI président en commun le groupe de travail sur les liens et les chaînes de valeur. La FAO a également joué le rôle de chef de file en créant et en accueillant l'Atlas des océans des Nations Unies (voir ci-après paragraphe 2.2.2). Ses activités sur les systèmes d'alerte rapide permettent aussi de garantir que les informations et les connaissances sont utilisées pour alerter la communauté internationale et les gouvernements en cas de crises imminentes (voir ci-après Service web de détection précoce des besoins humanitaires, paragraphe 2.2.1, et le Système mondial d'alerte rapide et d'intervention pour les maladies transfrontières des animaux au paragraphe 4).

*(2) PARTICIPATION DE LA FAO AUX MECANISMES DE COORDINATION
INTERINSTITUTIONS: RENFORCER LA COHERENCE INTERSECRETARIAT SUR
LES POLITIQUES, LES PROGRAMMES ET LA GESTION*

13. La FAO participe à un grand nombre de mécanismes de coordination interinstitutions, qui traitent tous une gamme de questions allant des politiques de haut niveau relevant des chefs de secrétariat du système des Nations Unies aux mesures et programmes techniques, ainsi qu'à l'aide humanitaire et à l'aide au développement. Ces mécanismes ont permis d'élaborer de manière concertée des politiques, des approches aux domaines d'activité, des procédures, des normes et des produits, qui sont des éléments essentiels pour travailler ensemble de manière cohérente. Le grand nombre de mécanismes impose toutefois à la FAO d'exercer une certaine sélectivité stratégique afin d'orienter sa participation. La valeur ajoutée apportée à la réalisation des priorités internationales et nationales en rapport avec l'alimentation et l'agriculture (y compris les forêts et les pêches), en particulier dans le contexte des OMD, constitue un critère déterminant.

Cohérence des politiques et des pratiques

14. Le Directeur général de la FAO participe au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), présidé par le Secrétaire général, et les fonctionnaires supérieurs de la FAO participent aux deux comités de haut niveau, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion, alors que les activités de réforme tendent à être au premier plan des préoccupations. Le Conseil des chefs de secrétariat a tenu des consultations avec les membres du Groupe de haut niveau du Secrétaire général de

l'ONU chargé de la cohérence du système des Nations Unies qui, conformément à son mandat, étudiera des propositions pour une gestion rigoureuse des entités dans les secteurs du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement.

15. La participation de la FAO au Groupe des Nations Unies pour le développement s'est élargie et devient davantage systématique. La FAO s'est associée à d'autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement pour soumettre une Déclaration commune des Nations Unies sur les approches sectorielles au Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005. Dans le cadre du Groupe de travail du Comité d'aide au développement (OCDE) sur l'harmonisation et l'alignement, la FAO a participé à l'élaboration d'une approche commune du système des Nations Unies aux stratégies conjointes d'assistance pour la Zambie et la Tanzanie et les a entérinées. En tant que membre du Groupe de travail de programmation conjointe du Groupe des Nations Unies pour le développement, la FAO a contribué par le biais d'une équipe pluridisciplinaire interne à la préparation d'un document intitulé *Renforcement de l'efficacité et de l'efficience des programmes conjoints: Enseignements tirés d'un examen du Groupe des Nations Unies pour le développement*. La FAO a aussi participé activement à l'Équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les OMD, en collaborant de manière spécifique à un Plan d'Action (2006-08) au titre de suivi du Sommet mondial 2005, qui comprend des essais pilotes d'un réseau des Nations Unies sur les politiques et le soutien à l'intégration des OMD dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP) et autres plans nationaux. La FAO a pris l'initiative, avec le PAM et le FIDA, d'organiser un cycle d'activités pour la sécurité alimentaire, la réduction de la faim et le développement rural au titre du Défi n° 2 du projet de Plan d'action sur le *Maintien des progrès accomplis en augmentant et en ciblant les investissements*. La FAO a aussi accueilli, du 19 au 21 juillet 2005, la première activité de diffusion du savoir du réseau sur les politiques du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui a rassemblé des représentants des institutions membres du Groupe et des représentants gouvernementaux de haut niveau.

16. La FAO a également participé aux discussions qui se sont tenues au sein du Groupe des questions du Coordonnateur résident du Groupe des Nations Unies pour le développement sur l'élaboration d'un cadre d'obligation redditionnelle pour les coordinateurs résidents. La FAO s'est associée au consensus sur les principes de ce cadre, décidé à la réunion du Groupe des questions du Coordonnateur résident qui s'est tenue à Genève le 13 décembre 2005. Elle a aussi participé activement au Groupe de travail constitué récemment sur les institutions non résidentes.

17. Le Groupe des Nations Unies pour le développement compte à l'heure actuelle plus de 30 mécanismes, avec une unité de soutien qui paraît énorme à côté de la plupart des unités de coordination du système des Nations Unies. Des discussions sont en cours pour rationaliser les mécanismes du Groupe, afin de réduire les chevauchements et les doubles emplois. Le Groupe a été conçu dans le cadre de la réforme de 1997 en tant qu'instrument permettant d'assurer une plus grande cohésion entre les Organismes des Nations Unies et ses quatre fonds et programmes opérationnels (PNUD, UNICEF, FNUAP et PAM), et cet objectif a tendance à prévaloir. De ce fait, les institutions spécialisées, y compris la FAO, ont parfois été empêchées de participer au même niveau que les quatre fonds et programmes, qui ont des caractéristiques institutionnelles communes et jouent un rôle de premier plan dans le processus décisionnel du Groupe.

18. La participation au Groupe des Nations Unies pour le développement a sans aucun doute permis de mieux connaître les éléments communs et les complémentarités qui doivent être renforcées et les différences qui doivent être comblées entre les fonds et les programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées en construisant un système des Nations Unies pour le développement plus cohérent et en renforçant l'impact collectif au niveau national. La collaboration accrue entre les fonds et les programmes a servi d'exemple aux institutions spécialisées pour rechercher le moyen d'utiliser leurs caractéristiques institutionnelles et leurs modalités de travail semblables afin d'assurer une plus grande synergie dans leur coopération. La coopération entre les institutions spécialisées est satisfaisante mais elle pourrait encore être renforcée.

19. Dans le cadre du Comité permanent interorganisations, qui est le principal mécanisme de coordination interinstitutions de l'aide humanitaire, la FAO a participé à l'Examen des interventions humanitaires réalisé pour le compte du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Cet examen avait pour but de déterminer les raisons pour lesquelles l'aide communautaire n'atteint pas toujours les objectifs fixés. Les recommandations, publiées en août 2005, portaient sur la nécessité de renforcer le Fonds central autorenewable et sur la réforme du système humanitaire; elles ont par la suite été reprises par le Sommet mondial de 2005. La FAO a eu recours fréquemment au Fonds central autorenewable pour financer ses interventions en cas de situations qui se déclenchent rapidement, ce qui lui a permis d'intervenir dès le début des situations d'urgence. La FAO a participé aux débats visant à élargir le Fonds central autorenewable afin d'inclure un élément de don et la prise en compte des situations d'urgence insuffisamment financées. La coopération entre les programmes et les institutions participant à ce processus a été satisfaisante.

20. Le Comité permanent interorganisations a élaboré une approche par groupes. Neuf groupes correspondant à neuf lacunes identifiées dans l'action humanitaire devraient constituer le cadre de la réponse humanitaire pour les graves situations d'urgence qui pourraient survenir (étant entendu qu'il existe trois secteurs – alimentation, dirigé par le PAM, réfugiés, dirigé par le HCR, et l'éducation, par l'UNICEF – lorsque l'approche par groupes n'est pas nécessaire). La FAO a veillé à ce que la sécurité alimentaire soit considérée comme une dimension à part entière de la nutrition et, à ce titre, soit prise en compte et intégrée dans les évaluations, les systèmes d'alerte rapide et les programmes de réponse. L'agriculture a ensuite été ajoutée comme un nouveau secteur. Il relève de la FAO et assure qu'une attention permanente est accordée au soutien des moyens de subsistance des populations rurales, pour atténuer l'impact des situations d'urgence et pour appuyer les activités de relèvement.

21. La FAO participe au Service web de détection précoce des besoins humanitaires (HEWS) avec le PAM, l'UNICEF, le HCR, le PNUD, l'OCHA, l'OMS, la Croix rouge et le Croissant rouge et un consortium d'organisations internationales non gouvernementales. La FAO fournit des alertes rapides concernant l'impact de la sécheresse et d'autres événements climatiques sur la production vivrière et la sécurité alimentaire, ainsi que des alertes rapides sur les maladies transfrontières des animaux, les infestations de ravageurs et les incendies spontanés. Ce site web rassemble et rationalise dans le cadre d'une seule plateforme une énorme quantité de données mises à disposition maintenant sur l'Internet par de multiples institutions spécialisées. Le PAM a pris le rôle de chef de file et appuie le développement de cette nouvelle initiative.

Cohérence entre les domaines d'activités

22. La FAO continue de présider le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) qui comprend 14 organisations, y compris les Secrétariats des trois conventions établies dans le cadre des Nations Unies (changement climatique, diversité biologique et lutte contre la désertification) et le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Les réalisations du Partenariat de collaboration sur les forêts sont notamment: i) accord entre les membres sur les institutions chefs de file pour les principales activités dans le secteur forestier afin d'éviter les doubles emplois dans le système des Nations Unies; ii) travaux en vue d'une approche commune en matière de rapport sur les forêts afin de réduire la charge que leur établissement impose aux pays; et iii) élaboration d'un « sourcebook » sur internet donnant des informations sur les possibilités de financement pour encourager la gestion durable des forêts.

23. UN-Oceans, créé sous l'égide du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS, veille à assurer la cohérence des activités du système des Nations Unies concernant les océans et les zones côtières conformément aux mandats de l'Assemblée générale, aux priorités énoncées dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, dans le Plan d'application de Johannesburg et celles déterminées par les organes directeurs de tous les membres de UN-Oceans. Plusieurs équipes spéciales ont été constituées avec lesquelles la FAO coopère, comme celles qui traitent de la diversité biologique dans les zones situées en dehors de la juridiction des États et la

pollution d'origine tellurique. UN-Oceans surveille également l'élaboration et la mise à jour de l'Atlas des océans des Nations Unies dirigé et accueilli par la FAO (<http://www.oceansatlas.org>). L'Atlas est un système d'informations et un réseau de savoir intégrés qui réunit les données sur le développement durable, la gestion et la conservation des océans, disponibles dans les entités compétentes des Nations Unies et chez leurs principaux partenaires, les ONG et certains partenaires du secteur privé.

24. La FAO est vice-président de UN-Energy, qui est chargé d'assurer la cohérence de la réponse pluridisciplinaire du système des Nations Unies aux objectifs dans le secteur de l'énergie déterminés lors du Sommet mondial pour le développement durable. UN-Energy encourage la collaboration à l'échelle du système et une approche cohérente et homogène dans le domaine de l'énergie pour lequel il n'existe pas d'entité unique du système des Nations Unies. UN-Oceans et UN-Energy relèvent du Comité de haut niveau sur les programmes du CCS.

25. Le Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement coordonne les données fournies par les institutions chefs de file, qui sont utilisées pour établir le rapport annuel des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et la composante statistique du rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Le Groupe contribue aussi à une plus grande harmonisation au niveau de la compilation des données, de l'élaboration des méthodes et du renforcement des capacités statistiques. La FAO est l'organisation chef de file au sein du système des Nations Unies pour le contrôle de la cible 2 de l'OMD n° 1 - Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici 2015 – et elle est responsable au sein du Groupe de l'élaboration des données et des méthodes en rapport avec l'un des 48 indicateurs des OMD, à savoir la sous-alimentation.

26. La FAO participe au Programme interorganisations pour la gestion durable des produits chimiques qui réunit neuf organisations internationales qui interviennent activement dans le secteur de la sécurité chimique. L'objectif du Programme est de renforcer la coopération internationale dans le domaine des produits chimiques et d'accroître l'efficacité des programmes chimiques internationaux des organisations. Il encourage la coordination des politiques et des activités, poursuivies conjointement ou séparément, afin de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques par rapport à la santé humaine et à l'environnement. Les sept organisations participantes du Programme sont les suivantes: FAO, OIT, OCDE, PNUE, ONUDI, UNITAR et OMS. En outre, le PNUD et la Banque mondiale participent au Programme en qualité d'observateurs. L'OMS accueille le Secrétariat du Programme.

27. Le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, qui rassemble des organisations des Nations Unies, des donateurs et des ONG, présente un intérêt accru compte tenu de l'importance de la nutrition pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. La Division de la nutrition de la FAO reste le point focal du Comité permanent de la nutrition, mais d'autres composantes de la FAO sont davantage concernées (par exemple, les Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité – SICIAV; le droit à la nourriture; les politiques, les programmes et les initiatives en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau national, la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition). La coopération sur le droit à la nourriture a été excellente entre le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies et la FAO.

Gestion

28. Le Groupe de l'évaluation des Nations Unies réunit les bureaux de l'évaluation dans tout le système. Il a décidé récemment, lors de sa réunion à Rome, d'établir des règles et des normes pour l'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les organisations, y compris la FAO, procèdent actuellement à une analyse comparative de leurs politiques et pratiques par rapport à ces règles et normes. Le Service d'évaluation de la FAO participe activement aux sous-groupes du Groupe de l'évaluation, notamment aux travaux visant à évaluer l'efficacité et l'efficacité du système des Nations Unies en général au niveau des pays, travaux qui alimenteront

le processus de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

29. Le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat est le premier organe interinstitutions pour la coordination de l'administration et de la gestion. Les récentes réalisations et activités sont notamment: élaboration et publication de la version finale de l'Accord interorganisations de mobilité; élaboration d'un dispositif prévoyant des incitations pour les fonctionnaires afin d'accepter des lieux d'affectation difficiles et d'être mobiles sur un plan géographique, tout en rendant le mécanisme plus facile à administrer et plus transparent pour les fonctionnaires; adoption des normes comptables du secteur public international comme normes de comptabilité du système des Nations Unies d'ici le 1er janvier 2010. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), la FAO joue un rôle actif: chef de file d'une équipe interinstitutions qui met au point une stratégie des Nations Unies pour les TIC; deux équipes spéciales sur la stratégie de gestion du savoir pour le système des Nations Unies et sur les sources de remplacement des prestataires de services TIC, y compris les options d'extraterritorialité et d'externalisation. La FAO préside aussi le Groupe de travail des services d'achats interorganisations.

C. COOPÉRATION AU NIVEAU DU TERRAIN

(1) DEVELOPPEMENT/ASSISTANCE TECHNIQUE

Équipe de pays des Nations Unies

30. La FAO – grâce à son réseau de bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays – participe de plus en plus activement à l'Équipe de pays des Nations Unies dans tous les pays où l'Organisation est présente. Les bureaux de pays de la FAO participent de manière constructive et active aux processus du bilan commun de pays et du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), et aux groupes thématiques en rapport avec l'agriculture et le développement rural ainsi que la sécurité alimentaire. Il est utile de mentionner à cet égard que l'élaboration de cadres de priorités nationales à moyen terme, comme le recommande l'Évaluation de la décentralisation de la FAO, renforcera la participation de la FAO aux Plans cadre ainsi que la mobilisation de ressources pluriannuelles.

31. La FAO participe à plusieurs services communs du système des Nations Unies au niveau des pays, lorsqu'ils sont plus économiques et davantage susceptibles de favoriser l'exécution que des arrangements individuels. La FAO participe activement aux équipes du système unifié de gestion de la sécurité des Nations Unies constituées au niveau des pays afin de contribuer aux activités visant à garantir la sécurité du personnel, des biens et des opérations des Nations Unies. La FAO partage déjà des locaux avec d'autres organisations du système des Nations Unies dans 21 pays. Cependant, un grand nombre des bureaux de pays sont installés dans des locaux fournis à titre gracieux et la politique de la FAO dans ce domaine a été d'utiliser les locaux communs lorsque l'arrangement est plus économique.

32. Conformément aux orientations de la Conférence de la FAO, plusieurs bureaux de pays pourront accéder aux services d'une équipe pluridisciplinaire de spécialistes des politiques et de spécialistes techniques situées dans l'un des bureaux sous-régionaux nouvellement créés ou restructurés. Ces équipes, par le biais de Représentations de la FAO, permettront de contribuer à la capacité collective du Coordinateur résident du système et des équipes de terrain, et donc de répondre plus efficacement aux besoins des pays membres. Ces équipes pluridisciplinaires soutiendront aussi les activités des Organisations d'intégration économique régionale (OIER). La FAO continuera à étudier, avec d'autres organisations du système des Nations Unies, comment l'harmonisation et la simplification peuvent réduire les coûts de transaction et renforcer la coopération au niveau des pays.

Programmes conjoints au niveau du terrain

33. La FAO participe à un nombre croissant de programmes conjoints au niveau des pays comme, par exemple:

- Inde – Partage des connaissances pour résoudre des problèmes à l'appui des objectifs et des cibles pour le développement de l'Inde – un programme conjoint avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies en Inde (PNUD, UNICEF, FAO, OIT, ONUDI, OMS, UNESCO, UNIFEM, FNUAP, ONUSIDA, CNUCED);
- Inde – Cadre conjoint des Nations Unies pour la reconstruction après le Tsunami (FAO, PNUD, ONUDI, UNICEF, PAM, OIT, UNIFEM, ONUSIDA, OMS, UNODC, FNUAP, UNESCO et WMO);
- Kenya – Promotion des initiatives agricoles par le biais des écoles agricoles de terrain (organisme d'exécution FAO, PNUD et UNICEF);
- Kenya – Amélioration des capacités statistiques pour le suivi des OMD. (FAO, PNUD, UNICEF, FNUAP, UNIFEM, HABITAT, Banque mondiale, DFID, USAID, DANIDA, ACIDI);
- Samoa – Assistance préparatoire: phase un du Programme conjoint pour la jeunesse du Yémen – Mise en œuvre du DSRP en cours et préparation d'un troisième Plan pour le développement durable et la réduction de la pauvreté en fonction des OMD (FAO, OIT, PNUD, UNICEF, FNUAP, Projet des Nations Unies pour le Millénaire, PAM, OMS).

Ces exemples sont énumérés dans le document du Groupe des Nations Unies pour le développement: « *Renforcer l'efficacité et l'efficience des programmes conjoints: enseignements tirés d'un examen du Groupe des Nations Unies pour le développement* ».

34. La coopération entre la FAO, le FIDA et le PAM au niveau des pays repose sur la reconnaissance du fait que l'extrême pauvreté est à la racine de la faim, mais que la faim est aussi une cause importante de la pauvreté. La faim compromet la santé, la productivité et le potentiel productif des individus, des communautés et de nations entières. Cette reconnaissance a conduit à « l'approche sur deux fronts » pour lutter contre la faim et la pauvreté à laquelle ces trois organisations souscrivent. Dans le cadre de l'approche sur deux fronts, les mesures de lutte contre la faim sont associées à des mesures visant à renforcer la productivité et à promouvoir les possibilités d'emploi et de revenus pour les populations démunies qui souffrent de la faim, en particulier par le développement agricole et rural. En appliquant cette stratégie et en l'adaptant aux situations locales, la FAO, le FIDA et le PAM travaillent ensemble à la réalisation de l'Objectif général du Millénaire pour le développement qui est de réduire de moitié la faim et la pauvreté dans le monde. Dans les pays en développement membres, la FAO, le FIDA et le PAM continuent d'attirer l'attention sur le fait qu'il importe de traiter la question de la faim et du développement agricole et rural dans le contexte des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté avec la Banque mondiale et les gouvernements, ainsi que dans le cadre des processus du Plan cadre des Nations Unies avec d'autres organisations.

35. La FAO collabore avec le PAM à la création de liens entre les programmes d'alimentation scolaire et de jardins scolaires et à la promotion de programmes d'alimentation scolaire locaux, notamment dans le cadre du Programme spécial de la FAO pour la sécurité alimentaire. La FAO coopère également avec le PAM et l'UNICEF pour les « Junior Farmer Field and Life schools » qui permettent aux orphelins et autres enfants vulnérables de renforcer leurs connaissances agricoles et pratiques et d'acquérir une certaine autoestime. Une activité étroitement liée dans ce domaine est le projet « *Protéger et renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des orphelins et des enfants victimes du VIH/SIDA (Phase 1: Lesotho et Malawi)* » élaboré par les divisions de la nutrition de la FAO, de l'UNICEF et du PAM au niveau des sièges en étroite consultation avec les pays bénéficiaires.

36. La FAO et le FIDA ont collaboré dans le secteur du financement rural tandis que la FAO, le FIDA et le PAM ont coopéré pour la campagne sur le criquet pèlerin et appuyé le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sur la sécurité alimentaire. La coopération entre les trois organisations ayant leur siège à Rome est très poussée, mais elle peut encore être renforcée et novatrice dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement rural, notamment en transposant à plus grande échelle les activités afin qu'elles soient à la mesure des défis que posent la faim et la pauvreté en milieu rural.

Aide humanitaire

37. La plupart des projets d'urgence et de reconstruction de la FAO sont intégrés dans le Plan commun d'aide humanitaire des Nations Unies et le processus d'appel global interinstitutions des Nations Unies mis en place pour les pays confrontés à des situations d'urgence complexe ou des catastrophes naturelles de grande ampleur. La FAO harmonise donc ses programmes d'interventions d'urgence avec ceux des nombreux acteurs qui participent à l'aide humanitaire, renforçant ainsi les partenariats existants et en créant de nouveaux. La FAO a ainsi pu se faire mieux connaître et acquérir la légitimité que procure le fait d'intervenir dans le cadre général du système humanitaire des Nations Unies.

38. Au niveau des pays, la FAO contribue de façon appréciable à la mise en place de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, comme en Iraq ou au Soudan. La FAO participe activement à l'évaluation de ce type de mécanisme, qui devrait garantir que les pays bénéficient des financements dans les meilleurs délais possibles.

39. La FAO et le PAM contribuent activement au Modèle d'analyse des besoins qui est une initiative du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur le processus d'appel global. Ce modèle permet aux coordinateurs de l'aide humanitaire et aux équipes de pays d'organiser et de présenter les informations sur les besoins humanitaires de manière cohérente et homogène, et donc d'en renforcer l'analyse. La FAO et le PAM mettent à jour conjointement la section relative à la sécurité alimentaire et coopèrent au niveau des pays pour déterminer les besoins dans ce domaine. La FAO et le PAM ont collaboré étroitement, aux sièges et sur le terrain, dans les domaines suivants: amélioration des méthodes pour l'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires dans les pays en difficulté et élaboration conjointe de directives pour l'analyse et les processus; préparation conjointe d'évaluations des marchés avant les crises dans les pays susceptibles de crises d'insécurité alimentaire, très récemment Afghanistan, Guatemala, Honduras, Tadjikistan, Timor-Leste; et préparation de données sous-nationales pour quinze pays qui sont souvent en situation d'insécurité alimentaire.

40. Les équipes de la FAO et de l'OIT ont travaillé ensemble dans le sous-groupe des moyens de subsistance pour traiter les questions d'intérêt commun sur le terrain. Récemment, elles ont cherché à renforcer leur coopération pour les interventions d'urgence et le redressement rapide. Elles ont décidé d'axer leurs activités sur l'évaluation des dommages et des besoins, le plaidoyer, le renforcement des capacités, l'élaboration ou l'adaptation des instruments et des méthodes opérationnelles et l'approche conjointe pour la sensibilisation des donateurs et la mobilisation des ressources. Les équipes ont adopté la méthode de travail décrite ci-après: formulation d'un projet visant à promouvoir l'activité conjointe FAO-OIT au sein des organisations respectives et, à un stade ultérieur, auprès de la communauté des donateurs; formulation d'un projet-cadre qui présente les principales étapes que les spécialistes des moyens de subsistance participant à l'intervention d'urgence devraient suivre, c'est-à-dire établir la liste des activités à accomplir au siège, dans les capitales des pays et sur le site même de l'urgence; formulation d'un projet de Déclaration commune à insérer dans le Mémoire d'accord FAO/OIT signé en septembre 2004.

41. La FAO et le HCR collaborent dans différents domaines pour venir en aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), notamment des évaluations conjointes des besoins en matière d'aide et de relèvement agricoles, le partage des informations et les programmes conjoints visant à promouvoir la sécurité alimentaire et l'autosuffisance agricole. La coopération entre la FAO et le HCR est renforcée du fait que la plus grande partie des populations réfugiées dans le monde vivent dans des pays en développement où la pauvreté contribue à la faim et aux déplacements de populations dus à des conflits. Le renforcement du partenariat entre la FAO et le HCR contribue à la réforme du système des Nations Unies, dont les objectifs sont: renforcement de la planification stratégique, élaboration de politiques cohérentes, mobilisation des ressources et mise en application des programmes intégrés.

D. LA COOPERATION DE LA FAO AVEC LES ENTITES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES RENFORCE LES LIENS AU NIVEAU MONDIAL ET SUR LE TERRAIN ENTRE LES ACTIVITES NORMATIVES ET OPERATIONNELLES

42. Les activités de coopération de la FAO avec les autres entités du système des Nations Unies ne s'inscrivent pas nettement dans les catégories aux niveaux du siège et du terrain mais, comme on l'a vu dans ce qui précède, recourent souvent ces deux niveaux. Cette situation provient de ce que l'Organisation est souvent appelée à répondre à des menaces et à des défis transfrontières qui relèvent de ses compétences de base, y compris les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes ainsi que la gestion durable des ressources naturelles transfrontières et les catastrophes naturelles apparentées. Dans ce cas, une action simultanée aux niveaux mondial et national peut être nécessaire. On peut citer à cet égard les exemples suivants: le Programme de lutte contre la trypanosomose africaine (PLTA), auquel participent la FAO, l'OMS et l'AIEA, en collaboration avec le FIDA, l'ONUDI et le Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA) de l'Union africaine (UA), la coopération de la FAO avec le PAM et le FIDA sur le criquet pèlerin, la coopération de l'ensemble du système des Nations Unies sur le Tsunami et la coopération étroite avec l'OIE et l'OMS sur la grippe aviaire. Dans le cas du PLTA, la FAO assure le Secrétariat et coordonne les activités normatives et opérationnelles. Le Programme encourage les approches intégrées pour la gestion de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose, associant l'utilisation des sols, la protection de l'environnement et le développement socioéconomique.

43. Le Système mondial d'alerte rapide et d'intervention pour les maladies transfrontières des animaux, approuvé en février 2006, doit être mis en place dans le cadre d'un accord interorganisations entre la FAO, l'OIE et l'OMS. Les informations sur les maladies seront recueillies, alors que l'analyse, la gestion et la communication des risques sera coordonnée afin d'offrir des moyens plus efficace pour lutter au niveau mondial contre les maladies transfrontières des animaux qui affectent le commerce, les moyens de subsistance en milieu rural et la santé publique. Cependant, comme on l'a vu avec la grippe aviaire, les mesures mondiales doivent aller de pair avec le renforcement des capacités au niveau national si l'on veut obtenir les résultats attendus.

44. Assurer des liaisons plus systématiques et plus solides entre les activités normatives et/ou analytiques mondiales et les activités opérationnelles au niveau du terrain fait aussi partie des réformes de la FAO. Le renforcement des capacités pour permettre la mise en application ou la participation à la formulation de normes et de règles approuvées au niveau mondial et une meilleure utilisation des connaissances et des pratiques optimales pour appuyer la conception des activités opérationnelles s'inscrit dans un concept organique de la gestion du savoir. Ce concept est au cœur de la coopération de la FAO comme, par exemple: renforcement des capacités pour permettre la mise en application de la Convention de Rotterdam et de la Convention sur la diversité biologique avec le PNUE et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ainsi que les normes du Codex Alimentarius avec l'OMS.

45. Le Programme de renforcement des capacités en matière de commerce pour l'agriculture, les pêches et les forêts – Programme-cadre II – aide les pays à acquérir les informations, les connaissances et les compétences nécessaires pour participer efficacement aux négociations commerciales multilatérales et à tirer parti des débouchés commerciaux, en mettant l'accent sur les liens essentiels entre l'agriculture (y compris les forêts et la pêche), le développement économique, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire. Il doit être soigneusement coordonné avec les autres organisations qui fournissent l'assistance technique pertinente dans ce domaine comme, par exemple, l'OMC, la Banque mondiale, la CNUCED et l'ONUDI. Le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce établi en 2001 par la FAO, l'OMS, l'OIE, la Banque mondiale et l'OMC a été le moteur de la mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités dans les pays membres en développement dans les domaines liés aux mesures sanitaires et phytosanitaires.

46. Dans le cadre du programme international SICIAV (Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité), la FAO en collaboration avec le système des Nations Unies et les organismes des donateurs, ainsi qu'avec les ONG et les établissements universitaires, a renforcé les connaissances de base de l'insécurité alimentaire, de la vulnérabilité et de la malnutrition à l'appui de la planification et de la programmation vers la réalisation des objectifs de développement aux niveaux national et international (dont les OMD et les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation). Le Programme SICIAV pour l'Asie financé par le Japon a obtenu des résultats particulièrement satisfaisants au niveau du renforcement des capacités locales, tout en s'appuyant sur le savoir mondial dans le secteur du développement des systèmes d'information. Le soutien à long terme de la Commission européenne dans des pays comme le Mozambique et la Somalie, et généralement dans le cadre du Programme FAO/CE sur la sécurité alimentaire, a par ailleurs permis à la FAO de partager ses connaissances dans le domaine du développement des systèmes d'information et de l'analyse de la sécurité alimentaire afin de mettre en place dans les pays les capacités nécessaires pour la formulation, la programmation et le ciblage de la sécurité alimentaire.

47. Les avantages que le soutien « normatif et analytique » (stratégies, politiques, plaidoyer et un certain renforcement des capacités) apporte aux pays ne sont pas toujours visibles ni mesurables comme peuvent l'être ceux des activités opérationnelles. Il faudra trouver de meilleurs moyens pour saisir ce type de soutien.

48. Enfin, la promotion et l'approche interdisciplinaire des partenariats (dans l'ensemble des thèmes de programme) non seulement avec d'autres programmes et unités au sein de la FAO, mais aussi avec d'autres organisations et fonds, en particulier dans le système des Nations Unies, sont appuyées par de récentes et prometteuses initiatives avec les donateurs, dont le Programme de soutien aux moyens d'existence (LSP) financé par l'Agence du Royaume-Uni pour le développement international (DFID), l'Accord de coopération de programme de la Norvège et le Programme de partenariat FAO-Pays-Bas.

49. Les activités de coopération avec les autres entités du système des Nations Unies sont fort nombreuses, mais il faudra poursuivre les travaux afin de renforcer celle-ci. Les questions transversales qui ne relèvent pas du mandat d'une seule organisation – par exemple le développement des entreprises, les agro-industries, les moyens de subsistance et l'emploi en milieu rural, la santé et la nutrition, les infrastructures rurales et le relèvement d'urgence – demandent une plus grande coopération interorganisations. On pourra noter à cet égard que l'approche interdisciplinaire et holistique au développement s'intensifie au sein de l'Organisation.

50. L'approfondissement de la culture de coopération et les méthodes de travail pluridisciplinaires qui résultent de ces efforts sont certainement de nature à améliorer la coopération entre la FAO et les autres entités du système des Nations Unies et contribuent donc à une utilisation plus efficace de la capacité du système des Nations Unies. L'évolution des politiques et des pratiques administratives liées à la coopération de la FAO avec les autres entités du système des Nations Unies devrait permettre à l'Organisation de contribuer et de participer

plus efficacement à cette intégration tout en assurant que la réforme n'est pas une fin mais est un moyen d'améliorer le soutien du système des Nations Unies pour réaliser les objectifs de ses membres.

51. Il y a maintenant des directives et des orientations claires en matière de politique générale concernant l'interaction de la FAO avec les partenaires du système des Nations Unies qui émanent des organes directeurs de la FAO, du Directeur général et des mécanismes interorganisations. Il s'agira à l'avenir d'appliquer ces directives, en tirant parti des pratiques optimales qui présentent des perspectives encourageantes non seulement au sein de la FAO mais aussi dans l'ensemble du système des Nations Unies.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|-----------------|--|
| ACDI | Agence canadienne de développement international |
| AIEA | Agence internationale de l'énergie atomique |
| BIRA | Bureau interafricain pour les ressources animales |
| CCS | Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination |
| CE | Commission européenne |
| CERF | Fonds central autorenouvelable d'urgence |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement |
| CNUEH | Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) |
| DANIDA | Agence danoise de développement international |
| DFID | Agence du Royaume-Uni pour le développement international |
| DRSP | Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté |
| ECOLEX | Base de données sur la loi de l'environnement, gérée conjointement par la FAO, l'UICN et le PNUE |
| FEM | Fonds pour l'environnement mondial |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la population |
| HCDH | Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme |
| HCR | Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| HEWS | Service web de détection précoce des besoins humanitaires |
| LSP | Programme de soutien aux moyens d'existence |
| NEPAD | Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique |
| OCHA | Bureau de la coordination des affaires humanitaires |
| OECD/CAD | Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement |
| OIE | Organisation mondiale de la santé animale |
| OIER | Organisations d'intégration économique régionale |
| OIT | Organisation internationale du travail |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le développement |
| OMS | Organisation mondiale de la santé |
| ONG | Organisations non gouvernementales |
| ONUDC | Office des Nations Unies contre la drogue et le crime |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| ONUSIDA | Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA |

| | |
|-----------------|--|
| OPS | Organisation panaméricaine de la santé |
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| PCF | Partenariat de collaboration sur les forêts |
| PDI | Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays |
| PLTA | Programme de lutte contre la trypanosomose africaine |
| PNUAD | Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement UNDP |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| SICIAV | Systèmes d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité |
| TIC | Technologies de l'information et des communications |
| UA | Union africaine |
| UICN | Union mondiale pour la nature |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'enfance |
| UNIFEM | Fonds de développement des Nations Unies pour la femme |
| UNITAR | Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche |
| USAID | Agence des États-Unis pour le développement international |
| VIH/SIDA | Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise |
| WB | Banque mondiale |
| WMO | Organisation maritime internationale |